

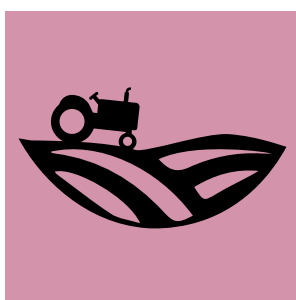


PRÉFET DU VAL-D'OISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

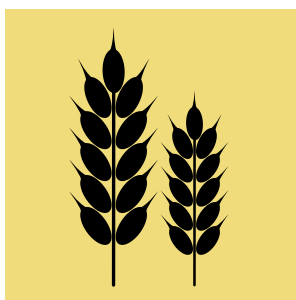
L'AGRICULTURE DANS LE VAL-D'OISE

3 petites régions agricoles



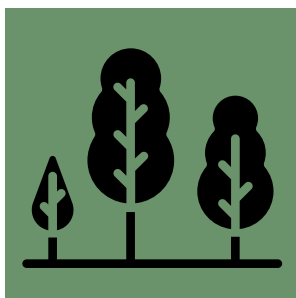
LE VEXIN

Le Vexin est un plateau entouré des rivières de l'Oise à l'Est, de la Seine au Sud et de l'Epte à l'Ouest. Caractérisé par un sol limoneux, il est propice à l'agriculture céréalière et betteravière. Le Vexin reste plus rural que la partie Est du département et les spécificités de ce territoire sont protégées notamment par le Parc naturel régional du Vexin français (PNR-VF). Le PNR-VF soutient également une dynamique de projets agricoles, avec le portage d'un projet alimentaire territorial en partenariat avec la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.



LA PLAINE DE FRANCE

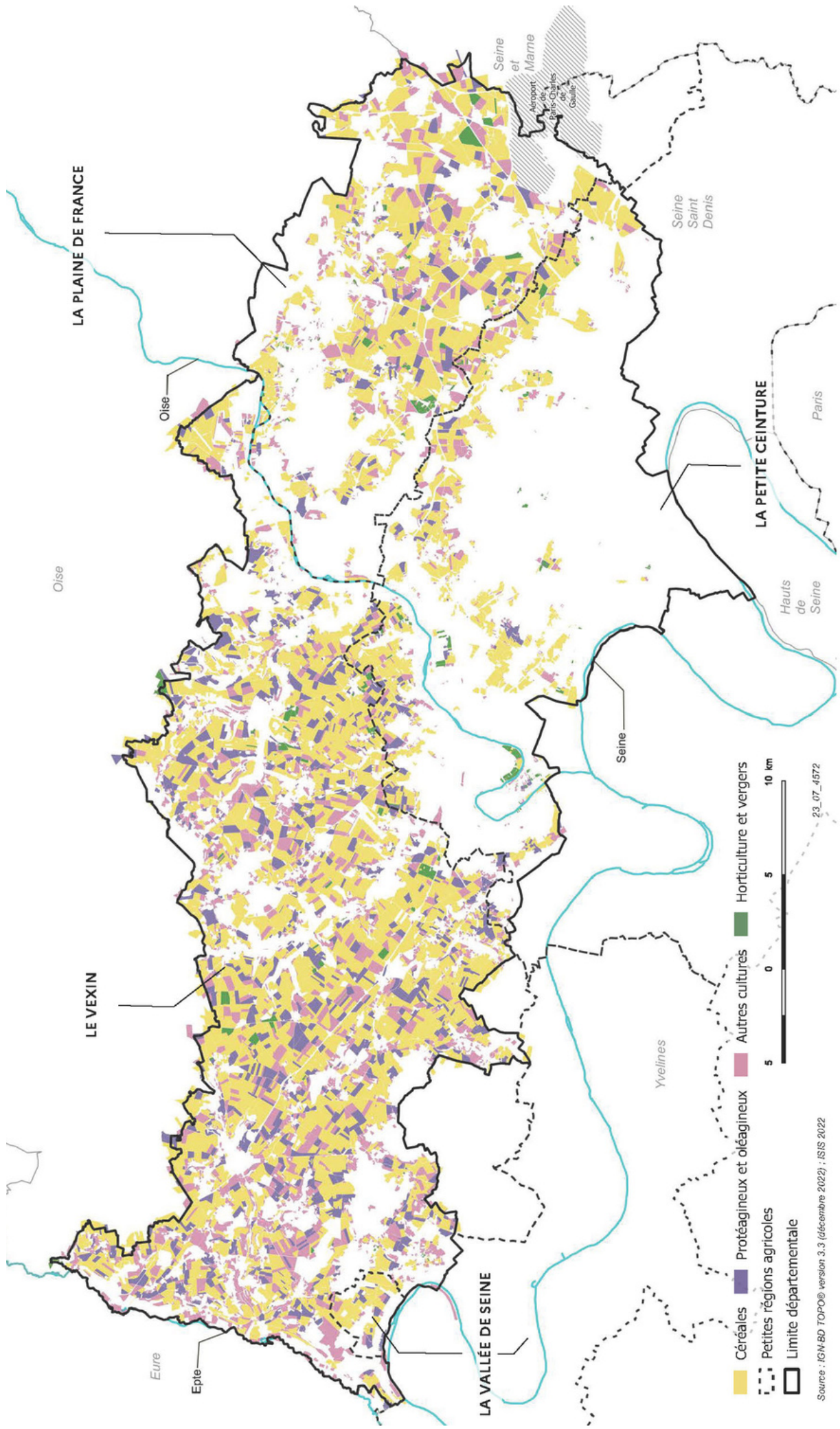
Les terres agricoles y sont de très bonne qualité, et l'agriculture céréalière y est prédominante. De par l'urbanisation et notamment l'implantation de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, l'agriculture est en retrait dans cette région. Un projet alimentaire territorial y voit néanmoins le jour, porté par la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France, ainsi que d'autres projets d'envergure pouvant soutenir le secteur (Agoralim).



LA PETITE CEINTURE

Historiquement la ceinture maraîchère alimentait la capitale. Elle est marquée dans le Val d'Oise par la présence importante d'arboriculture. L'extension de la ville a petit à petit chassé les agriculteurs de cette région. Quelques maraîchers et arboriculteurs y sont malgré tout toujours présents.

Les petites régions agricoles



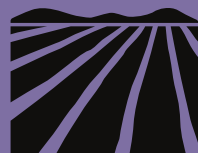
Chiffres clés

(source Recensement Agricole 2020)



Nombre total d'exploitations

518



Surface agricole moyenne par exploitations

107,1 ha

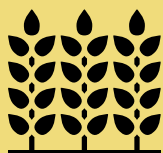


Superficie totale des cultures sur la Val-d'Oise environ

45%

Orientations technico-économiques

en nombre d'exploitations



Grandes cultures

375



Vergers

18



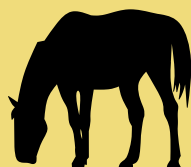
Horticulture et champignons

50



Bovins laitiers et allaitants

23



Equidés et autres herbivores

17



Ovins ou caprins

7



Autres (Polyculture et/ou polyélevage)

28

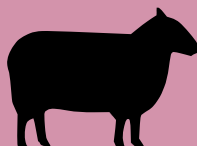
Cheptels

(effectif en nombre de têtes)



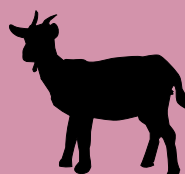
Bovins

2724



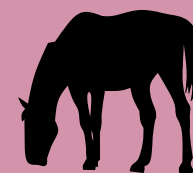
Ovins

371



Caprins

446



Equins

488



Volailles

12 507



Apiculture

263 ruches

Labels

en nombre d'exploitations



27

Les actions de la DDT

Sous l'autorité du préfet, la direction départementale des territoires (DDT) est compétente en matière de politiques d'aménagement et de développement durables des territoires.

Elle est chargée de la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune (PAC), qui soutient les agriculteurs. La PAC 2023-2027 s'inscrit dans une démarche d'agriculture durable et comprend de nouveaux dispositifs.

Par les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC), la PAC vise à soutenir les agriculteurs volontaires cherchant à engager des pratiques qui soutiennent la biodiversité, la qualité de l'eau et des sols. La DDT, en collaboration avec les animateurs du territoire, accompagne plus d'une centaine d'agriculteurs dans cette démarche.

La DDT gère également les aides ponctuelles de l'État, comme celles liées aux aléas climatiques, par le biais du dispositif d'assurance-récolte rénové.

La DDT procède au suivi et à la protection du foncier agricole via l'animation des commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), le suivi des compensations collectives agricoles, ainsi que le contrôle des structures.

Enfin, aux côtés des acteurs du territoire, elle travaille à l'élaboration de projets locaux structurants pour le monde agricole.

Votre contact :

Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires,
pôle économie agricole et alimentation

ddt-seaat-peaa@val-doise.gouv.fr

01 34 25 24 93

Direction départementale des territoires du Val-d'Oise

Mise en forme : Amélie Pruvot - DDT95

Septembre 2023